

Commune de PLUNERET

56400

Conseil municipal – Séance du 25 mars 2010

RELEVÉ DES DECISIONS

L'an deux mille dix, le 25 mars à 20h30, le conseil municipal de PLUNERET convoqué par courrier en date du 18 mars 2010 s'est réuni en séance publique à la Mairie – salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques MEROUR, Maire. Etaient présents : M. MEROUR, Maire ; Mmes BELLEGO, GUILLAS, LE ROUX et GUILLAUME, adjointes ; Mess. GOURDON, BILLARD, LE LABOUSSE et PARTICELLI, adjoints ; Mmes SCELLE-HEBERT, RABILLER, JARNO, VALENS, DAUDONNET, MALLEGOL, RAULO et DIARD-MARTIN, conseillères municipales ; Mess. MACHUS, CAPITAN, VALLEIN, DANIEL, PEZRES et LE BOZEC, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mmes BRICARD et TOGNON, conseillères municipales ; Mess. COUTURIER et RIO, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme BRICARD à Mme GUILLAUME, M. COUTURIER à M. LE LABOUSSE, M. RIO à Mme BELLEGO, Mme TOGNON à Mme LE ROUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27 – Présents : 23 – Pouvoirs : 4 – Votants : 27

Secrétaire de séance : M. PARTICELLI

| CONSEIL MUNICIPAL | |
|--|--|
| <p><u>Délibération n° 30-2010 : Séance du conseil municipal :</u> Approbation du procès-verbal du 4 mars 2010. Rapporteur : M. le Maire M. le Maire soumet au vote du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 4 mars 2010. Il demande si ce document appelle des observations ou corrections. En l'absence de modifications ou de corrections, M. le Maire invite le conseil à délibérer. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 mars 2010.</p> | |
| FINANCES | |
| <p><u>Délibération n° 31-2010 : Subvention de fonctionnement 2010 versée au CCAS</u> Rapporteur : M. GOURDON A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 mars 2010 de verser au CCAS de la commune une subvention de fonctionnement d'un montant de 130 000 € pour l'année 2010. Le montant de cette subvention est inscrit au compte 657362 de la section de fonctionnement du budget général 2010 de la commune.</p> | |
| <p><u>Délibération n° 32 -2010 : Vote du budget primitif 2010.</u> Rapporteur : M. GOURDON A l'unanimité, le conseil municipal, au vu de l'avis favorable de la commission des finances, approuve après présentation le budget primitif 2010 de la commune équilibré pour la section de fonctionnement au montant de 3 738 867 € et pour la section d'investissement au montant 4 006 742.67 €.</p> | |

Délibération n° 33 -2010 : Régularisation d'écritures liées aux frais d'études et aux frais d'insertion.

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal, au vu de l'avis favorable de la commission des finances, valide la validation sur le budget primitif 2010 des écritures suivantes liées aux frais d'études et aux frais d'insertion :

➤ Recettes d'investissement :

Chapitre 041 : opérations patrimoniales

2031 – frais d'études + 127 667 €

2033 – frais d'insertion + 11 318 €

➤ Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 : opérations patrimoniales

2313 – immobilisations en cours + 18 665 €

2315 – installations, matériels et outillages techniques + 120 320 €

Délibération n° 34-2010 : Régularisation d'écritures liées aux frais d'études et aux frais d'insertion non suivis de réalisation de travaux.

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal, au vu de l'avis favorable de la commission des finances, valide la validation sur le budget primitif 2010 des écritures suivantes liées aux frais d'études et aux frais d'insertion non suivis de travaux :

➤ Section d'investissement : Recettes

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 91 848 €

28031 – Frais d'études + 71 388 €

28033 – Frais d'insertion + 1 541 €

28121 – Plantations d'arbres et d'arbustes + 13 513 €

281578 – Autre matériel et outillage de voirie + 1 587 €

28158 – Autres installations, matériel et outillage techniques + 3 819 €

➤ Section de fonctionnement : Dépenses

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 91 848 €

6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations
incorporelles et corporelles + 91 848 €

AFFAIRES FONCIERES

Délibération n° 35-2010 : Acquisition d'un terrain et d'une maison à Lanriacq

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité, le conseil municipal au vu de l'avis émis par la commission des finances réunie le 17 mars 2010 émet un avis favorable sur le principe de l'acquisition à Lanriacq d'une maison et d'une parcelle d'une superficie de 1 200 m² ainsi que d'une grande parcelle de terrain d'une superficie de 12 460 m² le tout cadastré ZS 71 et d'autoriser le Maire à négocier au mieux les conditions de l'acquisition. Les crédits seront inscrits au budget primitif de 2010.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 36-2010 : Services techniques :

Mise en place d'un CUI/CAE

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 mars 2010 de passer un contrat aidé de type CUI CAE à compter du 1^{er} mai 2010 au bénéfice de la personne handicapée

actuellement en poste au sein des services techniques dans le cadre d'une mise à disposition de l'ESAT de GRAND-CHAMP, de fixer la durée hebdomadaire de temps de travail à 35 heures et d'adopter le principe de recruter ensuite l'agent au 1^{er} janvier 2011. Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat au nom de la commune.

Délibération n° 37-2010 : Elections régionales :

Indemnisation pour travaux supplémentaires

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 mars 2010 de fixer à 1 789 € le montant de l'enveloppe de l'indemnité pour travaux supplémentaires pour élections qui sera répartie entre les agents communaux qui ont travaillé les jours des élections régionales des 14 et 21 mars 2010.

Délibération n° 38-2010 : Prestations sociales 2010 en faveur des agents territoriaux et de leur famille

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 mars 2010 de valider le montant des prestations d'action sociale dont pourront bénéficier les agents de la Commune à effet au 1^{er} janvier 2010 et telles que listées sur le tableau joint à la délibération et communiqué par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

Délibération n° 39-2010 : Prime de fin d'année mise à jour du dispositif

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 mars 2010 de moduler le montant de la prime de fin d'année au prorata temporis de la présence réelle de l'agent tout au long de l'année et ce quelque soit le motif de l'absence (congé de maladie ordinaire, congé pour enfant malade, ...). La modulation ne s'appliquera pas pour ce qui concerne le congé de maternité, le congé pour adoption, le congé de paternité, pour l'accident de travail, pour la maladie professionnelle ou assimilée, de longue maladie, de longue durée. Cette modulation prendra effet au 1^{er} avril 2010.

Délibération n° 40-2010 : Prime de fin d'année 2010 – Fixation du montant

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 mars 2010 de maintenir la prime de fin d'année au bénéfice des agents de la commune et de fixer le montant au titre de l'année 2010 à 600 €.

Délibération n° 41-2010 : Filière médico-sociale

Mise en place d'une prime de service

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 mars 2010 d'attribuer une prime de service aux deux éducatrices jeunes enfants en fonction au RIPAM/LAEP à compter du 1^{er} janvier 2010 dans la limite du crédit global ainsi que des plafonds et des

coefficients de modulation individuelle maximum.
 L'attribution individuelle de cette prime est soumise aux critères suivants :
 - niveau de responsabilité : responsables des services RIPAM/LAEP
 - niveau de qualification et de compétences
 - accomplissement de missions d'analyses et d'expertise
 - sujétions liés au poste : déplacements fréquents
 Chaque agent bénéficiera de l'application d'un coefficient de modulation individuelle de 0.50 % qui sera appliqué au montant de référence annuel.
 Le montant de cette prime de service sera versé mensuellement.
 Des crédits ont été inscrits à cet effet au budget primitif 2010.

Délibération n° 42-2010 : Tempête Xynthia – Soutien financier aux communes sinistrées.

Rapporteur : M. GOURDON

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission des finances réunie le 17 mars 2010 de verser une subvention de 1 500 € au bénéfice des communes sinistrées par la tempête « Xynthia » par l'intermédiaire de l'association des Maires.

URBANISME

Délibération n° 43-2010 : Permis d'aménager Mme FINJEAN – Recours AALLPA : Autorisation au maire de défendre les intérêts de la commune.

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans le cadre du recours enregistré au Tribunal Administratif de RENNES sous le numéro 1000967-1 pour excès de pouvoir et de la demande d'annulation du permis d'aménager n° 56 176 09 P0004 accordé le 4 novembre 2009 à Mme FINJEAN Annette formulés par l'AALLPA et à désigner à cet effet la SCP d'avocats DRUAIS – MICHEL et LAHALLE, avocats à la Cour, dont le cabinet est situé à METROPOLIS II, 14c, rue du Pâtis Tatelin, CS 10824, 35708 RENNES Cédex 7.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Délibération n° 44-2010 : Agenda 21 :

Composition du comité de pilotage

Rapporteur : M. le Maire

En séance le 4 mars 2010, le conseil municipal a été informé de la mise en place du comité de pilotage pour le suivi de la démarche Agenda 21.

Il a été proposé aux trois listes siégeant au sein du conseil de prévoir la désignation de leurs représentants pour le collège des élus :

9 membres répartis ainsi : liste Ensemble PLUNERET avance : 6, liste PLUNERET 2008-2014 : 2 et liste Plus proche de vous : 1.

D'autre part, la commission Cadre de Vie – Environnement durable – Vie agricole réunie le mercredi 17 mars 2010 a retenu une proposition visant à composer à nombre égal de membres les collèges Agents communaux et Milieux associatifs ou personnes qualifiées soit 6 membres pour chacun de ces deux collèges.

M. le Maire fait appel aux représentants des listes siégeant au conseil.

La liste Ensemble PLUNERET avance propose Mesdames J. BELLEGO, M.O. SCHELLE-HEBERT, Messieurs M. COUTURIER, E. PARTICELLI, T. CAPITAN, M. RIO, la liste PLUNERET 2008-2014 : Messieurs J.C. DANIEL et A. PEZRES, et la liste Plus proche de vous : M. C. LE BOZEC.

M. le Maire propose en outre les candidatures des représentants des milieux associatifs ou personnes qualifiées : Association Pourquoi Pas ? 1 représentant, Société d'Horticulture d'AURAY 1 représentant, Ligue de Protection des Oiseaux 1 représentant, M. Nicolas SANS, Service Emplois Familiaux 1 représentant, Mme Sophie GIRAUD.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de composer le comité de pilotage de l'Agenda 21 de la manière suivante :

Collège élus :

Mesdames J. BELLEGO, M.O. SCALLE-HEBERT, Messieurs M. COUTURIER, E. PARTICELLI, T. CAPITAN, M. RIO, J.C. DANIEL, A. PEZRES et C. LE BOZEC.

Collège personnel communal : M. FLOURY, directeur général des services, Mlle LE BAGOUSSE et M. TOSTEN, services techniques, M. GALLENE, animateur nature, Mlle JARNO service Finances, Mme INCANA, responsable du restaurant scolaire.

Collège milieux associatifs et personnes qualifiées :

Association Pourquoi Pas 1 représentant, Société d'Horticulture d'AURAY 1 représentant, Ligue de Protection des Oiseaux 1 représentant, M. Nicolas SANS, Service Emplois Familiaux 1 représentant, Mme Sophie GIRAUD.

Délibération n° 45-2010 : Adhésion 2010 à l'association BRUDED

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission Environnement Durable – Cadre de Vie – Vie Agricole réunie le 17 mars 2010 de reconduire en 2010 l'adhésion de la commune à l'association BRUDED moyennant une participation de 1 209.75 €.

ENFANCE JEUNESSE

Délibération n° 46-2010 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

Séjours et mini séjours 2010 – Programme - tarification

Rapporteur : M. BILLARD

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission Petite Enfance - Enfance - Jeunesse réunie le 11 mars 2010 d'approuver l'organisation pour l'été 2010 par l'A.L.S.H. des séjours et mini séjours suivants sur la base des budgets et de la tarification pour les familles indiquées comme suit :

- Séjour du 19 au 23 juillet 2010 à TUMIAC en ARZON pour 12 enfants de 8 à 10 ans

Activités principales : voile et équitation

Coût du séjour : 2 694.40 € - Participation des familles : 120 € par enfant

Reste à charge de la commune : 440.28 € soit 36.69€ par enfant ;

- Séjour du 5 au 9 juillet 2010 à la Petite Ecurie à MUZILLAC pour 15 enfants de 6 à 8 ans

Activités principales : découverte d'une ferme équestre – Hébergement sous tipis

Coût du séjour : 2 624.40 € - Participation des familles : 110 € par enfant

Reste à la charge de la commune : 283.23 € soit 1888 € par enfant.

- Séjour les 29 et 30 juillet 2010 à la Ferme à Breventec en PLUVIGNER pour 8 enfants de 4 à 6 ans

Activité principale : initiation au poney

Coût du séjour : 707.20 € - Participation des familles : 40 € par enfant

Reste à la charge de la commune : 141.12 € soit 17€ par enfant.

- Séjour du 26 au 31 juillet 2010 à LOCUNOLE (Finistère) pour 15 enfants de 9 à 13 ans

Activités principales : Parc Aventure, Découverte équitation, Quad, Descente de rivière et Paint-ball

Coût du séjour : 3 587.20 € - Participation des familles : 130 € par enfant

Reste à la charge de la commune : 550.44 € soit 3670 € par enfant.

- Séjour du 2 au 6 août 2010 à Saint GOAZEC (Finistère) près du château de Trévarez pour 15 enfants de 8 à 12 ans

Activités principales : Piscine, Canoë kayak, pêche à la ligne et construction de cabanes

Coût du séjour : 3 717.90 € - Participation des familles : 130 € par enfant

Reste à la charge de la commune : 640.31 € soit 4268 € par enfant.

- Séjour co-organisé par l'A.L.S.H. et la Maison des Jeunes les 9 et 10 août 2010 à PARIS – Parc ASTERIX pour 40 enfants de 10 à 17 ans

Activités principales : Découverte de PARIS – Activités ludiques au Parc Astérix

Coût du séjour : 5 296.40 € - Participation des familles : 80 € par enfant

Reste à la charge de la commune : 777.78 € soit 1945 € par enfant.

Délibération n° 47-2010 : Maison des Jeunes

Fixation d'un tarif spécifique :

Stage de formation aux premiers secours -Stage karting

Rapporteur : M. BILLARD

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission Petite Enfance - Enfance - Jeunesse réunie le 11 mars 2010 de fixer au montant de 15 € par jeune le tarif d'inscription aux stages de karting et au montant de 5,30 € par jeune le tarif d'inscription aux stages de formation aux premiers secours pour le caractère pédagogique de ce type de stage qui en outre s'inscrit dans une démarche d'accompagnement à la citoyenneté.

Délibération n° 48-2010 : Maison des Jeunes - Séjour sur l'Île de Ré :

Programme - Tarification

Rapporteur : M. BILLARD

A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission Petite Enfance - Enfance - Jeunesse réunie le 11 mars 2010 d'approuver l'organisation pour l'été 2010 par la Maison des Jeunes d'un séjour sur l'Île de Ré commune de Bois Plage en Ré du 5 au 11 juillet 2010 pour 12 jeunes de 12 à 14 ans sur la base de la tarification pour les familles indiquées comme suit :

Coût du séjour : 5 160.60 € - Participation des familles : 160 € par jeune

Reste à la charge de la commune : 1 284.39 € soit 107.03 € par jeune.

| | |
|---|--|
| CULTURE | |
| <u>Délibération n° 49-2010 : Concert Gilles SERVAT le 23 juillet 2010 :</u> | |
| Fixation du tarif des entrées | |
| Rapporteur : Mme LE ROUX | |
| A l'unanimité, le conseil municipal décide au vu de l'avis favorable de la commission Culture et Communication réunie le 10 mars 2010 de fixer le tarif des entrées au concert de Gilles SERVAT le 23 juillet 2010 de la manière suivante : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - 12 € par personne - Tarif réduit à 6 € pour demandeurs d'emploi, étudiants et enfants de plus de 12 ans et plus - Gratuité pour enfants de moins de 12 ans | |
| MARCHES PUBLICS | |
| <u>Délibération n°50-2010 : Compte rendu de la délégation accordée au maire par le conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.</u> | |
| Rapporteur : M le Maire | |
| A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la communication faite en séance par M. le Maire des décisions suivantes prises par ses soins en matière de marchés publics dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L 2122-22 4° du CGCT : | |
| Décision n° 2010-16 relative à la fourniture et à la pose d'un poteau incendie rue Conan Mériadec auprès de la société SAUR 56408 AURAY pour un montant de 2 981,66 € HT soit 3 566,07 € TTC prise le 4 mars 2010 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 5 mars 2010. | |
| Décision n° 2010-17 relative à une prestation d'entretien par désembouage des circuits de chauffage par plancher chauffant de la maison de l'enfance auprès de la société RCONGRATEL 56690 LANDEVANT pour un montant de 1 976,00 € HT soit 2 363,30 € TTC prise le 4 mars 2010 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 5 mars 2010. | |
| Décision n° 2010-18 relative à des travaux de dissimulation des réseaux France Telecom rue de Kerfontaine auprès de France Telecom pour un montant restant à la charge de la commune de 12 900 € HT prise le 12 mars 2010 et transmise à la Sous-préfecture de LORIENT le 15 mars 2010. | |

A PLUNERET, le 26 mars 2010
Pour Affichage le 26 mars 2010
Sous le numéro 2010/59
Le Maire,
Jean-Jacques MEROUR